

Serge CADENE
Pierre CASIMIRO
Guillaume RAYNAUD
Mathieu RIBAUTE
Yannick BERENGUER

HUISSIERS DE JUSTICE

6, Route d'Espagne
C.S. 62337
31023 TOULOUSE CEDEX 1
Tel : 05.61.21.50.00
Fax : 05.61.21.71.20
ccr.toulouse@huissier-justice.fr

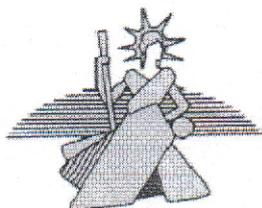
Paiement en ligne par CB sur
www.huissier-cadene-toulouse.fr



Domiciliation bancaire C.D.C.
FR18 4003 1000 0100 0030 6514 516
BIC : CDCGRFPXXX

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**
COPIE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	51,48
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	59,15
TVA 20,00 %	11,83
TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	14,89
TTC (1)	85,87
FRAIS POSTAUX	6,69
TTC (2)	92,56



SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT et le **VINGT TROIS OCTOBRE**

Nous, Société Civile Professionnelle, CADENE, CASIMIRO, RAYNAUD, RIBAUTE, BERENGUER, titulaire de l'office dont le siège est 6, route d'Espagne 31100 TOULOUSE, Soussigné

A :



31000 TOULOUSE
Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte



31000 TOULOUSE
PAR COPIE SEPARÉE



31000 TOULOUSE
PAR COPIE SEPARÉE

A LA DEMANDE DE

S.A. HLM DES CHALETS, au capital de 4.611.310,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 660 802 844 dont le siège social est situé 29 Boulevard Gabriel Koenigs, BP 3148 à TOULOUSE (31027), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

VOUS SIGNIFIE ET REMETS CI-JOINT COPIE :

- D'une CORRESPONDANCE émanant de la requérante en date du 22 octobre 2020 établie sur une page.
- Du COMPTE RENDU DE VISITE établi sur 02 pages par le bureau d'étude JR INGENIERIE sis 8, rue Jacques Babinet à TOULOUSE (31100).

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

C'est quoi ça et pourquoi « à toutes fins » ?

L'huissier/commissaire de justice peut t'apporter toute sorte de document. Le plus souvent c'est une assignation / ordonnance du tribunal / commandement de quitter les lieux, mais il arrive que le propriétaire veuille te signifier, c'est-à-dire te transmettre une pièce de façon « officielle ». Généralement, cela arrive avant qu'une procédure d'expulsion soit lancée devant le tribunal et c'est destiné à te faire flipper (à tort ou à raison).

Dans cet exemple, le propriétaire a donné aux habitant-es un rapport d'expertise d'un bureau d'étude concernant l'état du bâtiment.

Bien entendu, il pourra se servir de cette signification « officielle » au procès.

Qu'est ce que je dois faire ?

Rien de particulier, à part bien analyser les documents remis et les faire relire par des camarades professionnelles si c'est trop technique.